



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité des Vosges

Monsieur Papelier Yvon
28 rue des forges
88000 EPINAL
Portable : 06 51 10 66 51
Email : yvon.papelier@orange.fr

Commission de discipline du 17 octobre 2015 au siège du comité 88

Présent(e)s: Christiane Del Hilaire-Evelyne Treiber-Bernard Bichotte- Norbert Kolhi-Daniel Serdet-

Daniel Benoit-Yvon Papelier

La commission se réunissait pour examiner une nouvelle fois le comportement d'un licencié envers des dirigeants.

Je veux rappeler ici l'article **L 223-3 qui depuis le 1 er janvier 2007 fait bénéficier les arbitres et les juges de la protection pénale spécifique accordée aux personnes chargées d'une mission de service public.**

Les violences ou les menaces à l'encontre des arbitres (les élus, le jury) dans l'exercice de leur mission sont désormais considérées comme des violences ou des menaces aggravées passibles des peines renforcées prévues par le code pénal.

Ces faits se sont déroulés lors et à l'issue d'une compétition au boulodrome de Soba, organisée par la Dynaboule Chantrainoise en mémoire du regretté André Lavallée le 6 septembre 2015.

M. Dominique Lecoanet du club de Golbey critiqua tout d'abord les organisateurs puis l'arbitre et enfin le comité des Vosges et plus particulièrement son président.

Ces critiques sont d'autant moins admissibles qu'elles furent non seulement faites par écrit mais en dehors de la compétition que M. Lecoanet abandonna au milieu d'une partie. Celles ci furent adressées à notre président départemental qu'en soirée et fustigeant à la fois le président, le comité, les arbitres.

La commission de discipline rappela au prévenu que:

- les dirigeants des clubs et du comité sont des bénévoles et qu'ils donnent beaucoup de leur temps pour le fonctionnement de la pétanque vosgienne et l'organisation des compétitions pour les licenciés.
- les arbitres sont indispensables pour l'organisation des différentes rencontres sportives.
- tous ces "encadrants" sont protégés par une réglementation qui est mentionnée ci dessus.

La commission condamne M.Dominique Lecoanet à 2 ans de suspension ferme et 1 an avec sursis ainsi que 100 € de pénalité pécuniaire.

La réunion se termine à 11h 30.

Yvon Papelier responsable commission discipline.